

Paul-Hubert en Santé

Bilan Plan d'action 2016-2017



>Comité Violence et Intimidation

École Paul-Hubert

Commission scolaire des Phares

Principes directeurs aux porteurs de dossiers

- Se documenter pour bien identifier les enjeux concernant chaque dossier.
- Documenter les démarches réalisées.
- S'appuyer sur la recherche existante s'il y a lieu.
- S'allier des personnes significatives et actives.
- Proposer et respecter des échéanciers en lien avec les obligations de l'école.
- Utiliser des ressources externes au besoin.
- S'assurer d'utiliser l'expertise des ressources internes.
- Prévoir un plan de communication interne et externe au besoin selon les dossiers.

Plan d'action 2016-2017 en date du 31 août 2016

MANDAT	COMITÉ VIOLENCE ET INTIMIDATION
Priorité 1	Bonification et application du protocole d'intervention pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation
Priorité 2	Planifier les activités de promotion et prévention (conférencier, formation cybersécurité, sensibilisation violence dans les relations amoureuses)
Priorité 3	Révision du code de vie en lien avec les exigences de la LIP. (Art. 76)

OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS	PLANIFICATION 2016-2017
Réduire les manifestations de violence et d'intimidation dans l'école durant l'année scolaire 2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> Bonification et application du protocole d'intimidation et violence. Présentation aux personnels de l'école. Offrir des affiches pour contrer la violence et l'intimidation Activité de formation sur le civisme : présentation des règles de conduite de l'école et signature de la déclaration d'engagement contre l'intimidation et la violence. (texte sur l'impact des mots.) Présentation en classe d'ateliers de sensibilisation et de démythification sur l'homosexualité, et sur les dangers de l'homophobie (Mains Bas St-Laurent). Présentation en classe d'un atelier interactif sur la cyberintimidation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes qui ont assisté à la présentation. Nombre de fiches de déclaration. Distribution de plusieurs affiches sur les murs de l'école. Le nombre de groupes qui ont fait l'activité. Nombre de groupes qui ont fait l'activité. Nombre de groupes d'éthique et culture religieuse en 4^e secondaire qui ont assisté aux ateliers. 	<p>Automne 2016</p> <p>Tout au long de l'année 2016-2017</p> <p>Octobre 2016</p> <p>Automne et hiver 2016.</p> <p>Mars et avril 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présenté le 23 août 2016. Septembre 2016 Tous les groupes ont l'activité en même temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du protocole et du rapport d'événement lors d'une journée pédagogique ou de l'assemblée générale de tout le personnel Distribution d'affiches aux enseignants et affichage dans divers endroits de l'école, en lien avec le civisme, l'intimidation et la violence En début d'année lors de la semaine de prévention de la violence et de l'intimidation (Début octobre) Présentation en classe d'ateliers de sensibilisation et de démythification sur l'homosexualité, et sur les dangers de l'homophobie (Mains Bas St-Laurent) (Hiver 2016-2017). Activité de sensibilisation cyberintimidation unité 3, FMS et AP (Justice alternative, Nathalie Rioux) (Hiver 2016-2017).

OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS	PLANIFICATION 2016-2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce de théâtre Noyade • Implication du gouvernement étudiant semaine thématique (comité intimidation). - Sensibilisation sur certaines thématiques en lien avec la violence. • Révision du Code de vie - Diffusion sur le site Internet de l'école des documents en lien avec le plan d'action contre la violence et l'intimidation au Paul-Hubert. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les élèves du 3^e, 4^e et 5^e secondaire. • Nombre d'élèves qui ont assisté aux présentations. • Formation d'un comité violence et intimidation à partir des délégués de classe. • Message lu à l'intercom de l'école. • Texte ou dessin • Les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement. • Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève. • Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. • Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. • Protocole d'intervention violence et intimidation. • Plan d'action 2016-2017. • Document à l'intention des parents (dépliant). • Rapport SEVEQ. 	<p>20 et 21 octobre 2016.</p> <p>Nombre d'élèves qui ont assisté aux présentations. Automne 2016</p> <p>Automne 2016</p> <p>Septembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Octobre 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité est formé le • Formation d'un comité d'analyse des règles de conduite dans l'école • Mise à jour faite en novembre 2016 par Stéphanie Francoeur.